Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



1.4

BARNIZ ANCLAJE

Version: 9 Révision: 28/10/2016 Revisión précédente: 29/01/2016 Date d'impression: 28/10/2016

Révision: 28/10/2016

[] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation

Page 1/10

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: BARNIZ ANCLAJE Code: 70038

<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</u> 1.2

Utilisations prévues (principales fonctions techniques):

Imprimación fijadora. Secteurs d'utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Utilisations déconseillé

Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utiliaations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité specifiées.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

PINTURAS MACY, S.A.

Ctra. Nacional 301, Km. 212,8 - E-02630 - La Roda (Albacete)

Téléphone: +34 967 440712 - Fax: +34 967 442819

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

e-mail: laborato102@pinturas-macy.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 967 440712 (8:00-13:00 / 16:00-20:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: 2.1

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP)

Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.

Note: This product does not require a material safety data sheet (MSDS) according to the Regulation (EC) no. 2015/830. When used as recommended or under ordinary conditions, it should not present a physicochemical, health safety or environmental hazard. However, an MSDS can be provided as a courtesy in response to a customer request.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le Réglement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP)

Mentions de danger:

Aucune.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications additionelles

EUH208

Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Composants dangereux: Aucun.

2.3 **AUTRES DANGERS:**

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



BARNIZ ANCLAJE

Code: 70038

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 <u>MÉLANGES</u>:

Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Copolymère acrylique en milieu aqueux.

COMPOSANTS:

Aucune

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11 et 12.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 20/06/2016.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Révision: 28/10/2016

Page 2/10

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	S´il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



BARNIZ ANCLAJE

Code: 70038

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION:

En cas d'incendie dans l'alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Révision: 28/10/2016

Page 3 / 10

CONSEILS AUX POMPIERS: 5.3

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: 6.1

Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

ecommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion

The product is not liable to ignite, deflagrate or explode, and does not sustain the combustion reaction by oxygen from air in the environment in which it is, so it is not included in the scope of Directive 94/9/EC concerning equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres. Also they are not applicable the provisions of the ITC MIE BT-29 on the detailed requirements for electrical installations in locals with risk of fire or explosion.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: 7.2

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

D'après les dispositions en vigueur. Classe de magasin

Temps de stockage

24 mois Températures min: 5. °C, max: 30. °C (recommended).

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:

No aplicable.

7.3 <u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES</u>

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



BARNIZ ANCLAJE

Code: 70038

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Oral
	mg/m3	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d
	- (a) - (d	- (a) -	(c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Yeux
	mg/m3	mg/cm2	mg/cm2
	- (a) - (d	- (a) -	- (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation	DNEL Cutanée	DNEL Oral
	mg/m3	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d
	- (a) - (d	- (a) -	(c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 c) - (a) -	DNEL Yeux mg/cm2 (c) - (a) - (c)

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l	
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)		PNEC Sédiments mg/kg dry weight	PNEC Sédiments mg/kg dry weight	
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l'homme: Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)		PNEC Sol mg/kg dry weight	PNEC Oral mg/kg bw/d	

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



BARNIZ ANCLAJE

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:





Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Révision: 28/10/2016

Page 5/10

Protection respiratoire:

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

device consulter les produites informatils fournis par les rapitants des El 1.					
Masque:	# Non, à moins que la ventilation ne soit suffisante.				
Lunettes:	# Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.				
Écran facial:	Non.				
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.				
Bottes:	Non.				
Tablier:	Non.				
Combinaison:	Non.				
	1				

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

<u>Déversements sur le sol:</u> Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Este producto no contiene ninguna sustancia incluida en la lista de sustancia.

- Loi de gestion de l'eau: # Este producto no contiene ninguna sustancia incluida en la lista de sustancias prioritarias en el ámbito de la política de aguas, según la Directiva 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.



© Mac	IJ	BARNIZ ANCLAJE Code: 70038		
SECTIO	ON 9 :	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
	INFO Aspect - Eta - Cou - Ode - Seu Valeu - Poi - Poi - Poi - Der - Stabil - Ten Visco - Vist Volati - Ten - Ten - Ten - Solub - Solu - Light	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES RMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQU It physique Illeur Bur Bur Bur Bur Bur Bur Bur Bur Bur B	JES : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	# Liquide. Incolore. # Inodore # Non applicable (inodore). Non applicable (milieu non aqueux). Non disponible > 100. °C à 760 mmHg # < 1 (plus léger que l'air). # 1.09 à 20/4°C Relative eau # 320. °C 3. ± 2. Poise 20°C # 40.5* nBuAc=100 25°C # 23. # hPa à 20°C # 12.3* kPa à 50°C Miscible Non disponible (mélange non testé). Ininflammable
	- Ten Propr Non o Propr Non o	npérature auto-inflammation létés explosives: disponible. létés comburantes: classé comme produit comburant. urs estimés sur la base des substances qui composent le méla	inge	Non applicable (il mantient pas la combustion).
9.2		ES INFORMATIONS: aleur de combustion		# 3164* Kcal/kg
	Les v	aleurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécificat	ions	du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées s propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement,
SECTIO	N 10	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Corro	CTIVITÉ: ssion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux. letés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.		
10.2	STAB Stable	ILITÉ CHIMIQUE: e dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.		
10.3		SIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: ble réaction dangereuse avec agents oxydants.		
10.4	Chale Lumiè Air: # Press Chocs	OITIONS À ÉVITER: ur: Tenir éloigné des sources de chaleur. ere: S'îl en est possible, éviter l'incidence directe de radiation : The product is not affected by exposure to air, but should not l ion: # Irrélevant. E: # The product is not sensitive to shocks, but as a recommer and breakage of packaging, especially when the product is ha	be le ndat	
10.5		ÈRES INCOMPATIBLES: à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines	s ou	acides.
10.6	PROD	DUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent s		

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



BARNIZ ANCLAJE

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Code: 70038

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES: 11.1

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales

de composants individuels

Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

DL50 (OECD 401) mg/kg oral 67.

DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée 140.

Révision: 28/10/2016

CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation > 1230. Rat

Page 7/10

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

The state of the s				
Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1). Peut produire une réaction allergique.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus. Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Non disponible.

Exposition à court terme: # Non disponible.
Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



12.1

BARNIZ ANCLAJE

Code: 70038

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) nº 1272/2008~605/2014 (CLP).

de composants individuels Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

CL50 (OECD 203) mg/l.96heures Poissons 0.19

CE50 (OECD 202) mg/l.48heure 0.16 Daphnie

Révision: 28/10/2016

CE50 (OECD 201) mg/l.72heures 0.018 Algues

Page 8 / 10

Concentration sans effet observé

Acute toxicity in aquatic environment

Non disponible

TOXICITÉ:

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ: 12.2

Non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: 12.3

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels

Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)

logPow

-0.830

BCF L/kg 3.2 (calculée) **Potenciel** Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: 12.5

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: # Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) mº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: # Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



BARNIZ ANCLAJE

Code: 70038

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU: Non applicable 14.1

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable

14.3

CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

Transport par chemin de fer (RID 2015):

Transport par route (ADR 2015) et

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 37-14):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2015):

Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non réglementé

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: 14.5

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: 14.6

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.

Révision: 28/10/2016

Page 9/10

TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: 14.7 Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: 15.1

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Contient COV max. 0.1 g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. g) est COV max. 30. g/l (2010).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



BARNIZ ANCLAJE Code: 70038

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: 16.1

Non applicable

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

Révision: 28/10/2016

Page 10 / 10

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations
- CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH)
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent. LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

<u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u>

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE: Version: 8 29/01/2016 Version: 28/10/2016

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque # en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.